

archives de J. J. de IV pag 156



Mon cher Monsieur,

Je vous fais ces deux lignes pour vous ad-
 vorter que j'arriverai hier au soir & trou-
 verai de moi toutes choses en bon estat,
 grace a Dieu, et tous nos amis en bon sa-
 tis. Vostre lettre du 6 me fist rendre dix
 heures a pres mon arrivie, laquelle redoubla
 leur amertume par bresit de vos des-
 plaisirs. Je leur en avois dit que-
 lques choses mais assez
 sobrement, ne j'usant pas que soit expedient
 ou besoynant de faire tant de vacans. Il
 faut voir plus avant dans les raisons & con-
 siderer le d'oyt de l'Etat et non pas seulement le
 mandement. Si S. A. remarque que vous pren-
 nez est affaire tant a vous de pourra de s'fin de
 vous et donner le meilleur employ au fanfaron. Il
 est question de s'employer a vos memes, vos-
 tres a bien faire, & de vos-
 tres confiances de
 l'Etat, sans se desfer de ses raisons, moins de la
 raison de S. A. laquelle vous ne scaurez accuser
 de injustes pour vos-
 tres accus de manquez a vos-
 tres devoirs.
 Pour l'avis de l'Etat qui offends non seulement
 nous croions bien que vous ayez deja excusé en
 cette occurrence d'avoir portés vos plaintes a tant
 de personnes & principalement a Madams, sans avoir es-
 gard tant a la conjonction, & commun condition de l'Etat
 qu'au d'oyt & au temps auquel est affaire de l'Etat. Ob-
 servez s'il y a rien de mal en cela. Quel visent ib. iam (au cas)

non sibi sed reipublice. Retinere quod est difficile in re sapientia moderna. et moderatio quae in re
 Principis laudanda. amor & fides peccata. Principis. Sapientia carnis modesta. fides
 de par sci posse vos utimur. nam poterit vos fieri quos nos ubi subest de par deum quid hic pluri sustinere nos pas in ser-
 vatis ad hunc nos pas in ser. Chancellor point. ad hunc de par de nos pas de ser. & honoris & gloria. Et hunc
 de totis vos ubi hic de ser. & honoris & gloria. Et hunc
 Bonum non spero.

A La Haye le 5. 8. 3. Juillet 1696.

W. de Witt

Si l'on veut que l'on ne se vante plus de son mérite, mais de son devoir.
 Apres de l'Etat qui offends non seulement nous croions bien que vous ayez deja excusé en
 cette occurrence d'avoir portés vos plaintes a tant de personnes & principalement a Madams, sans avoir es-
 gard tant a la conjonction, & commun condition de l'Etat qu'au d'oyt & au temps auquel est affaire de l'Etat. Ob-
 servez s'il y a rien de mal en cela. Quel visent ib. iam (au cas)

LIBRARY
UNIVERSITY OF LEIDEN
1880

[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]

[Vertical handwritten text on the right side of the page, possibly a list or a separate note.]

Handwritten text, possibly a signature or name, in brown ink.

Handwritten text, possibly a list or notes, in brown ink.



af hare ... de ... van ...

Myn Heer
Myn Heer van Furlochem
Ridder Radtm Borsarus
van den Hoochste

Breda of
Dordrecht

[Small folded paper fragment with a seal]